



de la Religion et de la Patrie.

Journal Ecclésiastique, Littéraire, Politique, et de l'Instruction Populaire.

NUMERO

QUEBEC, 27 NOVEMBRE, 1847.

SPECIMEN.

PROSPECTUS.

Un grand nombre de personnes respectables regrettent depuis longtemps l'absence, dans le district de Québec, d'un journal destiné spécialement à défendre les intérêts religieux de la grande majorité des habitants du Bas-Canada, sans négliger cependant, les intérêts politiques, les intérêts matériels de cette section de la Province. Le district de Montréal possède un journal de cette nature ; depuis longtemps on se demande pourquoi le district de Québec qui ne le cède pas en importance à celui de Montréal, ne jouirait pas du même avantage ?

Invité, sollicité à combler la lacune qui existe sous ce rapport, dans notre district, nous avons cédé aux nombreuses sollicitations de personnes respectables et respectés, et nous nous sommes décidé à entrer dans la carrière si épineuse et si ingrate du journalisme.

Notre but principal étant de défendre les intérêts religieux, nous combattons par la plume des écrivains catholiques les plus éminents " *les doctrines anti-religieuses et par conséquent anti-sociales* qui cherchent à se faire jour. Nous dévoilerons les ténébreuses entreprises de l'impie, de l'hérésie, déguisées sous le masque de l'hypocrisie, et nous joindrons notre voix, sinon éloquente, du moins sincère et courageuse, aux voix courageuses et éloquents qui défendent les principes éternels de la religion et de la morale." Nous regarderons comme notre devoir le plus sacré de donner la publicité à tout ce qui est de nature à favoriser, à développer l'action si libérale, les tendances si philanthropiques du catholicisme.

Comme il ne peut exister de solides principes religieux sans l'instruction, nous défendrons de tout notre pouvoir la cause de l'instruction populaire ; cette cause si noble et si belle sur le succès de laquelle repose l'avenir de nos compatriotes ; persuadé que nous sommes, que sans l'instruction, la liberté ne peut pleinement exis-

ter, et que l'instruction d'un peuple est la mesure de son bonheur, de sa prospérité et de ses mœurs.

Les intérêts politiques étant inséparables des intérêts catholiques dans le Bas-Canada, c'est pour nous un devoir de nous occuper de la défense de ces intérêts ; et comme on a droit d'exiger notre profession de foi à cet égard, nous la ferons en peu de mots. A la vue de l'exploitation éhontée que le Haut-Canada depuis l'Acte d'Union, fait du Bas-Canada, il est impossible d'être en faveur de l'ordre de choses politiques actuel du pays ; il est impossible de se déclarer le champion d'une administration dans laquelle le Bas-Canada n'est pas représenté, d'une administration que ses amis méprisent, injurient et repoussent ; d'une administration qui n'a pas rougi de faire une réponse insolente, aux justes réclamations du clergé catholique du Bas-Canada relativement aux biens des Jésuites. Tant que le Bas-Canada ne sera pas représenté dans les communes de la province suivant le chiffre de sa population, il est évident que toujours il sera tenu dans un état d'ilotisme politique, que toujours le Haut-Canada l'exploitera comme par le passé. Nous regardons la modification de l'Acte d'Union qui soumet le plus grand nombre à la volonté du plus petit, comme les préliminaires nécessaires et indispensables d'un meilleur ordre de choses. Nous demanderons donc pour le Bas-Canada, non seulement d'être traité comme l'égal du Haut-Canada, mais encore nous insisterons sur le droit qu'a le Bas-Canada, d'être représenté dans le Parlement Provincial d'après le chiffre de sa population. Tant que cet acte de justice n'aura pas été fait, nous le disons sans crainte, le système représentatif, le gouvernement responsable, en autant que le Bas-Canada y est concerné, ne seront qu'une déception honteuse, une moquerie sanglante, jetée par la métropole à la face de la population du Bas-Canada.